



Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 5

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-34 Délibération relative à la modification du tableau des emplois (création, modification et suppression de postes)

Rapporteur : Diogène BATALLA

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône a informé la commune par courrier en date du 19 février 2025 de l'ouverture d'une quatrième classe de maternelles pour la rentrée de septembre 2025.

Compte tenu de la diminution de la natalité (source INSEE), il est proposé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert sur un poste de catégorie C à temps complet sur la base de 35 heures par semaine au grade d'Atsem.

D'autre part, un agent est parti à la retraite et laisse un poste d'Atsem principal 1^{ère} classe vacant de 33 heures, il est proposé de transformer ce poste d'Atsem à 35 heures pour pourvoir à son remplacement.

Etienne DUVAL souhaite que le conseil municipal vote de manière synchronisée les créations de nouveaux postes et les suppressions de postes vacants.

Caroline FAYE rappelle que les suppressions de postes doivent être préalablement validées par le Comité Social Territorial, qui se tient deux à trois fois par an.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs de la commune ;

VU les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment ;

CONSIDERANT que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au remplacement d'un agent parti à la retraite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et une abstention (Etienne DUVAL):

- **DE CREER** un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025 sur le grade d'ATSEM en catégorie C ;
- **DE CREER** un emploi permanent à compter du 1^{er} juin 2025 sur le grade d'ATSEM en catégorie C pour 35 heures ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;
- **DE FIXER** le tableau des emplois comme dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} juin 2025.

Postes permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Emploi fonctionnel	A	directeur général des services	35h	1
Administrative	A	attaché principal	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif	35h	3
Technique	A	ingénieur principal	35h	1
Technique	B	technicien	35h	2
Technique	C	agent de maîtrise principal	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	2
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	33h	1
Technique	C	adjoint technique	35h	4
Technique	C	adjoint technique	26h00	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	33h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	32h	1
Médico-social	C	ATSEM	35h	1
Sécurité	C	brigadier police	35h	1
Sécurité	C	gardien de police	35h	1
Sécurité	C	garde champêtre chef	17h30	1
Culturelle	B	assistant de conservation du patrimoine	35h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	8h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	3h	1
Sportive	B	éducateur sportif	3h	1
Animation	C	adjoint d'animation	19h	1
Animation	C	adjoint d'animation	16h	1
Animation	C	adjoint d'animation	13h	1

Animation	C	adjoint d'animation	9h	1
Animation	C	adjoint d'animation	8h	2

Postes non permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Médico-social	C	ATSEM	35h	1

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

